



TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°82-2023-021

PUBLIÉ LE 10 MARS 2023

Sommaire

Préfecture de Tarn-et-Garonne / Direction de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial

82-2023-03-10-00003 - AP portant délégation de signature à M. Julien
HENRARD, sous-préfet (2 pages)

Page 3

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2023-03-10-00003

AP portant délégation de signature à M. Julien
HENRARD, sous-préfet



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination Interministérielle
et de l'appui territorial
Mission coordination Interministérielle

**ARRETE n°82-2023- 03, 10. 00003 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
à Monsieur Julien HENRARD, sous-préfet,
assurant la suppléance de la préfète de Tarn-et-Garonne
du mercredi 15 mars 2023 à 16h00 au vendredi 17 mars 2023 à 18h00**

La préfète de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Chantal Mauchet, préfète de Tarn-et-Garonne,

Vu le décret du 5 janvier 2021 portant nomination de Mme Catherine FOURCHEROT en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne ;

Vu le décret du 22 juin 2022 nommant Monsieur Julien HENRARD, en qualité de sous-préfet, sous-préfet chargé de mission auprès de la préfète de Tarn-et-Garonne ;

Vu le décret du 10 août 2021 nommant M. Arnaud SORGE, sous-préfet en service extraordinaire, sous-préfet de Castelsarrasin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2022-06-20-00005 du 20 juin 2022 portant délégation de signature à M. Arnaud SORGE, sous-préfet de Castelsarrasin ;

Considérant l'absence simultanée de Mme Chantal MAUCHET, préfète de Tarn-et-Garonne, et de Mme Catherine FOURCHEROT, secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne, du mercredi 15 mars 2023 à 16h00 au vendredi 17 mars 2023 à 18h00 et la nécessité dans ces conditions d'organiser la suppléance de la préfète ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne,

ARRETE

Préfecture de Tarn-et-Garonne - 2 Allée de l'Empereur - BP 779 - MONTAUBAN CEDEX
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles
sur le site : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr>

Tél. 05 83 22 82 00
Fax 05 83 83 33 79
Mél : prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr

Article 1er : par dérogation à l'article 2 de l'arrêté n°82-2022-06-20-00005 du 20 juin 2022 portant délégation de signature à M. Arnaud SORGE, sous-préfet de Castelsarrasin, la préfète de Tarn-et-Garonne désigne Monsieur Julien HENRARD, sous-préfet, secrétaire général adjoint, pour assurer sa suppléance du mercredi 15 mars 2023 à 16h00 au vendredi 17 mars 2023 à 18h00.

Article 2 : pendant cette période de suppléance, délégation est donnée à Monsieur Julien HENRARD pour signer tous les arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de Tarn-et-Garonne, à l'exception des arrêtés de conflit. Cette délégation comprend notamment la signature de tous actes administratifs et correspondances relatifs au séjour et à la police des étrangers ainsi que celle des mémoires et requêtes à produire devant les juridictions administratives et judiciaires en ces domaines.

Article 3 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien HENRARD, la suppléance sera assurée par Monsieur Arnaud SORGE, sous-préfet de Castelsarrasin.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture et le secrétaire général adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban, le 10 MARS 2023

La préfète



Chantal MAUCHET